

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

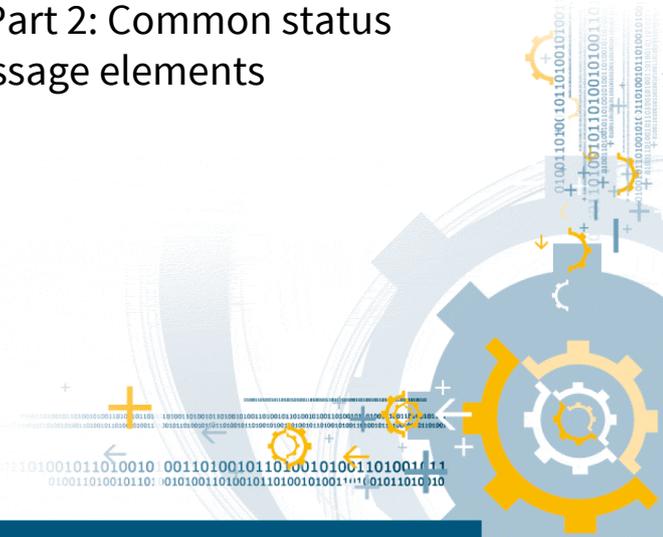
ILNAS-EN 15213-2:2013

Systemes de transport intelligents - Systemes intervenant après un vol pour la récupération des véhicules - Partie 2 : Éléments de message d'état

Intelligente Transportsysteme - Systeme
für das Wiederfinden gestohlener
Fahrzeuge - Teil 2: Bestandteile
allgemeiner Statusmitteilungen

Intelligent transport systems - After-theft
systems for the recovery of stolen
vehicles - Part 2: Common status
message elements

06/2013



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 15213-2:2013 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 15213-2:2013.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

Systèmes de transport intelligents - Systèmes intervenant après un vol pour la récupération des véhicules - Partie 2 : Éléments de message d'état communs

Intelligente Transportsysteme - Systeme für das Wiederfinden gestohlener Fahrzeuge - Teil 2: Bestandteile allgemeiner Statusmitteilungen

Intelligent transport systems - After-theft systems for the recovery of stolen vehicles - Part 2: Common status message elements

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 26 avril 2013.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles